



**Ville d'Angoulême**  
**Extrait du registre des délibérations**

**Convention Ville Association « Nos Quartiers Ont des Talents »**

DE20141006\_5

Conseil municipal du 6 octobre 2014

Rapporteur :  
François ELIE

Télétransmise à la Préfecture le - 8 OCT. 2014  
Affichée le 8 octobre 2014

L'an deux mille quatorze le six octobre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 18 septembre 2014

**Membres présents :**

M. BONNEFONT, M. CAZENAVE, Mme GARCIA, M. YOU, Mme LEGRAND, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, Mme DUBOIS, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, Mme BOURGOGNE, M. LE MAUFF, M. CHUPIN, Mme GUINANDIE, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, Mme COUTANT

**Ont donné procuration :**

- Mme LASBUGUES à Mme CHAUVET
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- M. BOUAZZA à Mme PEREZ
- M. LAVAUD à M. PAIN

**Secrétaire de séance** : M. Samuel CAZENAVE

Certifié exécutoire  
Pour le Maire,  
Le(La) Directeur(rice) Général(e)  
Adjoint(e)

**Convention Ville Association « Nos Quartiers Ont des Talents »**

Prévention - Solidarité - Tranquillité  
Publique  
id : 598

Conseil municipal  
6 octobre 2014

5

Rapporteur : François ELIE

Par délibération n° 7 du 8 juillet 2014, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer avec l'association « NQT » (Nos Quartiers Ont des Talents) la convention de partenariat alors jointe en annexe.

Par cette convention, la Ville d'Angoulême s'engageait en 2015, dans un partenariat ayant pour objectif d'accompagner dans l'emploi les jeunes diplômés Bac+3 et plus, issus des quartiers prioritaires ou de milieux sociaux défavorisés.

Au regard des premiers échanges avec l'association, de la forte attente et de la rentrée des étudiants angoumoisins, il apparaît pertinent de débiter dès à présent ce partenariat.

A cet effet, il est annexé une nouvelle convention, qui prendrait effet à compter de sa date de signature à l'issue de la présente séance du Conseil municipal du 6 octobre 2014, et serait applicable jusqu'au 31 décembre 2015.

La cotisation pour 15 mois (octobre 2014 à décembre 2015), d'un montant de l'ordre de 6 700,00 €, sera calculée à compter de la date de signature de la convention.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'annuler la délibération n°7 de la séance du 8 juillet 2014, portant sur l'ancienne convention de partenariat,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association « NQT » la nouvelle convention de partenariat jointe en annexe,
- d'approuver le versement d'une cotisation de l'ordre de 6 700,00 €, dont le montant précis sera calculé à compter de la date de signature de la convention, sachant que la cotisation annuelle s'élève à 5 382,00 €

Mme Elise VOUVET ne prend pas part au vote de la délibération n°5 concernant l'adhésion de la Ville à l'association « Nos quartiers ont des talents »

Ont déclaré ne pas participer au vote :

1 Conseillers Mme VOUVET

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition du rapporteur.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour  
6 octobre 2014  
Pour extrait conforme,  
P/Le Maire,  
l'Adjoint



